

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2021

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 91

présenté par

M. Le Fur, Mme Beauvais, M. Bouley, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Door,  
Mme Genevard, M. Hetzel, M. Kamardine, M. de la Verpillière et M. Parigi

**ARTICLE UNIQUE**

Substituer au mot :

« lutte »

le mot :

« agit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est de prendre en compte les réticences exprimées sur la rédaction de l'article unique du présent projet de loi constitutionnelle par le Conseil d'État et de substituer le verbe « agir » au verbe « lutter ».